Annexe n° 6 au règlement du concours intitulé " L.umière, E.nigme, M.ot ".

**AVIS SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Ces informations répondent à l'obligation énoncée à l'article 13, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, ci-après dénommé "RGPD" (Journal officiel de l'UE L 119 du 04.05.2016, p. 1 et Journal officiel de l'UE L 127 du 23.05.2018, p. 2).

1. L'administrateur, au sens de l'article 4(7) du RGPD, des données à caractère personnel est le ministre des Affaires étrangères dont le siège est en Pologne, à Varsovie, Al. J. Ch. Szucha 23. Les fonctions de l'administrateur sont exercées par le chef de l'ambassade de Pologne à Rabat. Coordonnées de l'ambassade de la République de Pologne à Rabat :

adresse du siège social : 23, av. Oqbah, BP RP 425, Rabat, Maroc

l'adresse électronique : rabat.amb.sekretariat@msz.gov.pl

1. Un délégué à la protection des données (DPD) a été nommé au ministère des affaires étrangères et dans les missions étrangères. Données de contact du DPD :
adresse du siège social : Al. J. Ch. Szucha 23, 00-580 Varsovie
l'adresse électronique : iod@msz.gov.pl
2. Données traitées conformément au droit applicable, sur la base de l'article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD - avec le consentement de la personne concernée, à des fins liées au Concours intitulé " L.umière, E.nigme, M.ot " de l'Ambassade de la République de Pologne à Rabat, dans la mesure nécessaire au bon déroulement du Concours, à la sélection des gagnants, à l'attribution des prix, ainsi qu'à la promotion et à l'information sur le Concours, y compris la publication du nom et du prénom du gagnant du Concours sur le site internet et les comptes de médias sociaux de l'Ambassade de la République de Pologne à Rabat. Przekazanie danych jest konieczne do uczestnictwa w Konkursie i przyznania nagrody. Nieprzekazanie danych wiąże się z niemożliwością wzięcia udziału w Konkursie pt. „**L**.umière, **E**.nigme, **M**.ot”.
3. Les données personnelles des participants au concours seront traitées jusqu'à la fin du concours ou le retrait du consentement de la personne concernée pour le traitement ultérieur des données. Le consentement peut être retiré à tout moment avant la conclusion du concours en envoyant les informations pertinentes à rabat.amb.concours.lem@msz.gov.pl. Le retrait du consentement équivaut à la démission de la participation au concours. Après la clôture du Concours, les données du lauréat seront conservées à des fins d'archivage, conformément aux dispositions de la loi du 14 juillet 1983 relative à la ressource archivistique nationale et aux archives (Journal officiel de 2018, point 217, modifié) et aux règlements pris sur son fondement en vigueur au ministère des Affaires étrangères.
4. L'accès aux données est accordé aux employés autorisés de l'Ambassade de la République de Pologne à Rabat. Les données seront mises à la disposition des membres de la comité du Concours.
5. Les données ne seront pas transférées à des organisations internationales.
6. La personne concernée dispose des droits de contrôle du traitement tels que définis aux articles 15 à 19 du RGPD, notamment le droit d'accès au contenu de ses données et le droit de rectification, le droit d'effacement et le droit à la limitation du traitement, le cas échéant.
7. Les données personnelles ne seront pas traitées de manière automatisée qui influencerait ou affecterait matériellement de façon similaire la prise de décision pouvant produire des effets juridiques. Les données ne feront pas l'objet d'un profilage.
8. La personne concernée a le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle à l'adresse suivante :

Président de l'Office pour la protection des données à caractère personnel

ul. Stawki 2

00-193 Varsovie